



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Réf. : P104_2025

Date : 04/04/2025

OBJET : Installation d'un pont élévateur hydraulique à fûts au dépôt de bus Cap Cotentin à Cherbourg-en-Cotentin - Avenant n°1

Exposé

Un marché public a été conclu par la Communauté d'Agglomération du Cotentin en qualité d'entité adjudicatrice avec la société J.A.BECKER & SOHNE le 28 novembre 2024 pour installer un pont élévateur hydraulique à fûts au dépôt de bus Cap Cotentin à Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant de 226 500,00 € HT.

Les études géotechniques effectuées après notification du marché ont démontré la nécessité de réaliser un cuvelage en fond de fosse pour éviter les remontées d'eau.

Ces travaux, dont le montant s'élève à 24 629,81 € HT soit 29 555,77 € TTC représentent une augmentation de 10,87 % du marché initial et se justifie au regard de l'article R2194-5 portant sur les modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues.

Par ces motifs, la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2025_004 du 13 mars 2025 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2194-5,

Considérant le marché de fournitures « Installation d'un pont élévateur hydraulique à fûts au dépôt de bus Cap Cotentin à Cherbourg-en-Cotentin » notifié le 2 décembre 2024 à la société JA BECKER & SOHNE,

Décide

- **De signer** l'avenant n°1 au marché d'installation d'un pont élévateur hydraulique à fûts au dépôt de bus Cap Cotentin à Cherbourg-en-Cotentin avec la société

JA BECKER & SOHNE - Hauptstrasse 102 - 74235 ERLNBACH - ALLEMAGNE
d'un montant de 24 629,81 € HT soit 29 555,77 € TTC,

- **De dire** que le montant du marché s'élève désormais à 251 129,81 € HT soit 301 355,77 € TTC, ce qui représente une augmentation de 10,87 % du montant de marché,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au Budget 14 (transports) - LdC 9443,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

La Présidente,

Christèle CASTELEIN